



RESOLUTION

Dépôt : 11.02.2025


M. Marc Spautz

La Chambre des Députés,


- considérant que les droits fondamentaux et les libertés des individus doivent être garantis sans discrimination, conformément aux principes universels de dignité humaine, de justice et d'égalité ;
- profondément préoccupée par la persistance des violations des droits humains dans le monde, y compris la montée des violences, des discriminations et des discours de haine ciblant les minorités ;
- reconnaissant que les minorités continuent de faire face à des discriminations, des violences et des violations de leurs droits fondamentaux au Luxembourg et à travers le monde ;
- affirmant que toute attaque contre les droits humains constitue une atteinte aux valeurs fondamentales de dignité humaine, de justice, d'égalité et de paix ;
- affirmant que la protection des droits humains est une responsabilité collective et qu'aucune circonstance ne saurait justifier leur violation ;

adopte la résolution suivante :

- condamne fermement toutes les attaques et le soutien aux attaques, sous quelque forme que ce soit, contre les droits humains, y compris les actes de violence, les discours de haine et les discriminations dirigés contre les minorités, qui n'ont pas de place dans notre société ;
- réaffirme que les droits humains doivent être respectés et protégés.

  
M. Spautz

  
Marc Baum

  
Sverre Clement

  
NINA BOFFELDING

  
G. BAUM

  
S. Dawson